



DIPE/25-1051-942 du 23/06/2025

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DES PRESIDENTS ET MEMBRES DES JURYS DE
TITULARISATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET DE PROPOSITION DE CONTRAT
DEFINITIF DES MAITRES DU 2ND DEGRE RECRUTES AU TITRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI -
ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

Références : Décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés, et notamment ses articles 24 et 26 - Décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel, et notamment son article 10 - Arrêté du 22 août 2014 modifié par l'arrêté du 26 mars 2018, fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires –Décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - Mme SALOMEZ - Tel : 04 42 91 73 44 - Mail : nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après :

L'arrêté rectoral portant désignation des présidents et membres des jurys de titularisation des personnels enseignants et de proposition de contrat définitif des maitres du 2nd degré, recrutés au titre de l'obligation d'emploi, année scolaire 2024/2025

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant désignation des présidents et membres des jurys de titularisation des personnels enseignants et d'éducation et de proposition de contrat définitif des maitres du 2nd degré, recrutés au titre de l'obligation d'emploi

Le recteur de l'académie d'Aix Marseille, chancelier des universités, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, arrête

Article 1^{er} : les jurys académiques chargés d'examiner les dossiers des personnels enseignants recrutés selon les modalités visées ci-dessus, sont composés comme suit pour la session 2024/2025 :

CAPES – CAPET CAER CAPES – CAER CAPET CAFEP CAPES – CAFEP CAPET

PRÉSIDENT:

M. Christophe MAZUYER

Doyen des IA-IPR, IA-IPR mathématiques

VICE- PRÉSIDENT :

Mme Isabelle MÉJEAN

IA-IPR histoire-géographie

MEMBRES DU JURY

Mme Evelyne BECHTOLD

M. Christophe CALIPPE

M. David GARCIA

IA-IPR philosophie

Principal collège Vallon des Pins Marseille

Chef d'établissement Notre Dame de la Jeunesse
Marseille

Mme Laure RUIZ

M. Gilles WIRIG

M. Frédéric ALBERTI

Principale collège Mignet Aix en Provence

IA-IPR mathématiques

Correspondant handicap

CAPLP CAER CAPLP CAFEP CAPLP

PRÉSIDENT :

M. Pierre PARIAUD

Doyen des IEN ET/EG-IO, IEN ET/EG mathématiques
sciences

VICE- PRÉSIDENTE :

Mme Isabelle LEMASSON-SAID

IEN ET/EG STI arts appliqués.

MEMBRES DU JURY :

M. Alain BRUNIAS

IEN ET/EG anglais lettres

Mme Fatiha HACHEMI

Mme Valérie PIERNAS

Provisureur lycée professionnel Colbert Marseille

IEN ET/EG sciences biologiques sciences sociales
appliqués

M. Patrick RE

Chef d'établissement lycée privé Clovis Hugues Aix en
Pce

M. Stéphane TORRENT
M. Frédéric ALBERTI

IEN ET/EG sciences et techniques industrielles
Correspondant handicap

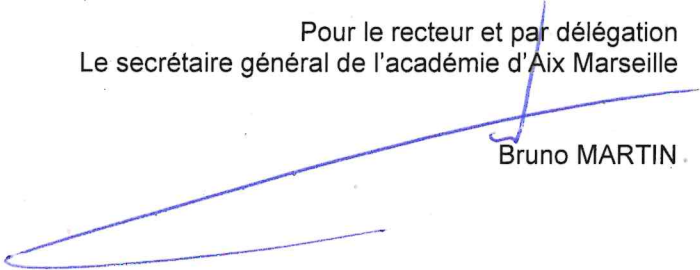
Article 2 : le jury peut se constituer en sous commissions pour entendre au cours d'un entretien les stagiaires pour lesquels il est envisagé de ne pas proposer la titularisation.

Article 3 : le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le

19 JUIN 2025

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie d'Aix Marseille



Bruno MARTIN